

L'an deux mil dix huit, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 4 juin 2018.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, M. HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise.

Absents excusés : MM. LEFÈVRE Daniel, Mme ACOU Christine.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. Thierry ROBIN est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Néant

04. Vérification et entretien des moyens de lutte contre l'incendie – convention de groupement de commandes.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières sur Vègre, d'Avoise, du Bailleul, Bouessay, Courtillers, Dureil, Juigné sur Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé sur Sarthe, Pincé, Précigné, Solesmes, Souvigné sur Sarthe, Sablé sur Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé sur Sarthe pour la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.

05. Dégraissage des hottes – convention de groupement de commandes

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Avoise, du Bailleul, Courtillers, Louailles, Parcé sur Sarthe, Précigné, Solesmes, Souvigné sur Sarthe, Sablé sur Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé sur Sarthe pour le dégraissage des hottes de cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.

06. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Promenades du PLUi du 26 mai : M. Daniel BOUCHER rend compte de la "promenade" faite à Avoise en présence d'une dizaine personnes (habitants et élus d'Avoise) et de la mise en commun faite à Louailles le 26 mai pour toutes les communes.

- Inventaire des zones humides : M. le Maire rappelle les journées de formation prévues en juin auxquelles doivent participer les membres de la commission.

07. Point sur les travaux.

- Clôture cimetière : l'entreprise HUET doit intervenir prochainement pour le remblai des tranchées.

- Camping : installation et aménagement des bungalows en cours.

08. Participation aux frais de scolarité des enfants inscrits à l'école privée de Parcé-sur-Sarthe.

M. le Maire rappelle la délibération en date du 5 décembre 2016 décidant le versement à l'OGEC d'une participation de 50 € par élève inscrit à l'école "Notre Dame Saint Joseph" à Parcé-sur-Sarthe pour les années

scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Suite au courrier du Président de l'OGEC en date du 5 juin 2018, M. le Maire propose le renouvellement de cette participation pour l'année scolaire 2017-2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention), décide le versement d'une somme de 50 € par élève inscrit, soit pour l'année scolaire 2017-2018 : 1 200 € (50 x 24).

09 Informations et questions diverses.

Lotissement "Le Haut des Vignes". M. le Maire fait état d'un courrier qui va être adressé à Maître DAVID, mandataire judiciaire de la société SARTERRE, lui faisant part de problèmes de désagréments rendant mécontents une partie des propriétaires (boîtiers électriques détériorés, non entretien des parcelles invendues, etc.) et lui demandant quelles étaient ses intentions quant à l'avenir de ce dossier (rétrocession des réseaux, commercialisations des lots invendus).

Fibre optique. Suite aux travaux de déploiement de la fibre optique, le réseau va être opérationnel fin juin 2018. Les personnes concernées sont conviées à une réunion le mardi 26 juin à 18h30 à la salle polyvalente d'Avoise.

Fête de la musique, rappel de la date : 21 juin à partir de 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 10